



Grilles en vigueur depuis le 1er janvier 2021 · vérifiées par la FSU le 30 juillet 2026 · montants par mois, pour un temps complet.

Votre carrière en un coup d'œil

3 grades · de 1 731 € à 3 005 € net par mois



Ce que vous pouvez gagner dans chaque grade

Conseiller socio-éducatif		1 731 € → 2 590 €
Conseiller supérieur socio-éducatif		2 114 € → 2 676 €
Conseiller hors classe socio-éducatif		2 376 € → 3 005 €

Net estimé par mois, du 1er au dernier échelon, sans les primes, pour un fonctionnaire à temps complet. Les grades se chevauchent : monter de grade, c'est surtout pouvoir aller plus haut.

Bon à savoir

- Changer de grade n'est jamais automatique : l'employeur inscrit chaque année des agents au tableau d'avancement, en s'appuyant notamment sur l'entretien professionnel.
- Une question sur votre avancement ou votre reclassement ? La FSU peut vous aider : fsut62.fr/contact.

Le détail de chaque grade (grille, net, suite de carrière) : Conseiller socio-éducatif : page 2 · Conseiller supérieur socio-éducatif : page 3 · Conseiller hors classe socio-éducatif : page 4.



Grille en vigueur depuis le 1er janvier 2021 · vérifiée par la FSU le 30 juillet 2026 · montants par mois, pour un temps complet.

ÉCHELONS	BRUT PAR MOIS	NET ESTIMÉ PAR MOIS	DU 1ER AU DERNIER ÉCHELON
12	2 181 € → 3 264 €	1 731 € → 2 590 €	23 ans

ÉCHELON	DURÉE DE L'ÉCHELON	INDICE BRUT	INDICE MAJORÉ	TRAITEMENT BRUT	NET ESTIMÉ	GAIN NET
1er	1 an 6 mois	509	443	2 180,79 €	1 730,89 €	
2e	1 an 6 mois	532	460	2 264,48 €	1 797,31 €	+66,42 €
3e	2 ans	555	476	2 343,24 €	1 859,83 €	+62,52 €
4e	2 ans	578	493	2 426,93 €	1 926,25 €	+66,42 €
5e	2 ans	600	510	2 510,62 €	1 992,68 €	+66,43 €
6e	2 ans	631	534	2 628,77 €	2 086,45 €	+93,77 €
7e	2 ans	657	553	2 722,30 €	2 160,68 €	+74,23 €
8e	2 ans	680	571	2 810,91 €	2 231,01 €	+70,33 €
9e	2 ans 6 mois	712	595	2 929,06 €	2 324,78 €	+93,77 €
10e	2 ans 6 mois	740	616	3 032,43 €	2 406,83 €	+82,05 €
11e	3 ans	778	645	3 175,20 €	2 520,15 €	+113,32 €
12e	fin de grille	801	663	3 263,81 €	2 590,49 €	+70,34 €

En résumé : du 1er au 12e échelon, le net estimé passe de 1 731 € à 2 590 €, soit 860 € de plus en 23 ans.

Net estimé : ce qui reste après les cotisations obligatoires (retraite, CSG, CRDS), pour un fonctionnaire à temps complet. Votre bulletin contient souvent aussi des primes (IFSE), une NBI ou un supplément familial : ils ne sont pas comptés ici, votre net réel est donc en général plus élevé. L'impôt prélevé à la source n'est pas déduit.

Pour comprendre

Lire la grille

Votre salaire de base dépend de votre échelon. Chaque échelon a un indice majoré : multiplié par la valeur du point d'indice (4,92278 € par mois depuis le 1er juillet 2023), il donne le traitement brut. L'indice brut sert seulement au classement.

On monte d'un échelon à l'ancienneté, une fois passé le temps indiqué dans le tableau.

Pour vous situer : votre échelon et votre indice majoré sont écrits sur votre bulletin de paie.

Pour entrer dans ce grade

- Concours externe
- Concours interne, après 6 ans de services publics

Et après ?

Grade suivant : **conseiller supérieur socio-éducatif**

Sa grille se termine à 2 676 € net estimé, soit 86 € de plus qu'à la fin de ce grade.

- Au choix de l'employeur : dès le 6e échelon, avec 1 an dans cet échelon, après 6 ans de services

L'avancement de grade n'est jamais automatique : l'employeur doit vous inscrire au tableau d'avancement.



Grille en vigueur depuis le 1er janvier 2021 · vérifiée par la FSU le 30 juillet 2026 · montants par mois, pour un temps complet.

ÉCHELONS	BRUT PAR MOIS	NET ESTIMÉ PAR MOIS	DU 1ER AU DERNIER ÉCHELON
8	2 663 € → 3 372 €	2 114 € → 2 676 €	18 ans

ÉCHELON	DURÉE DE L'ÉCHELON	INDICE BRUT	INDICE MAJORÉ	TRAITEMENT BRUT	NET ESTIMÉ	GAIN NET
1er	2 ans	641	541	2 663,23 €	2 113,80 €	
2e	2 ans	674	566	2 786,30 €	2 211,48 €	+97,68 €
3e	2 ans 6 mois	698	584	2 874,91 €	2 281,81 €	+70,33 €
4e	2 ans 6 mois	729	608	2 993,05 €	2 375,57 €	+93,76 €
5e	3 ans	751	625	3 076,74 €	2 442,00 €	+66,43 €
6e	3 ans	784	650	3 199,81 €	2 539,68 €	+97,68 €
7e	3 ans	816	674	3 317,96 €	2 633,46 €	+93,78 €
8e	fin de grille	830	685	3 372,11 €	2 676,44 €	+42,98 €

En résumé : du 1er au 8e échelon, le net estimé passe de 2 114 € à 2 676 €, soit 563 € de plus en 18 ans.

Net estimé : ce qui reste après les cotisations obligatoires (retraite, CSG, CRDS), pour un fonctionnaire à temps complet. Votre bulletin contient souvent aussi des primes (IFSE), une NBI ou un supplément familial : ils ne sont pas comptés ici, votre net réel est donc en général plus élevé. L'impôt prélevé à la source n'est pas déduit.

Pour comprendre

Lire la grille

Votre salaire de base dépend de votre échelon. Chaque échelon a un indice majoré : multiplié par la valeur du point d'indice (4,92278 € par mois depuis le 1er juillet 2023), il donne le traitement brut. L'indice brut sert seulement au classement.

On monte d'un échelon à l'ancienneté, une fois passé le temps indiqué dans le tableau.

Pour vous situer : votre échelon et votre indice majoré sont écrits sur votre bulletin de paie.

Pour entrer dans ce grade

- Par avancement depuis le grade de conseiller socio-éducatif

Et après ?

Grade suivant : **conseiller hors classe socio-éducatif**

Sa grille se termine à 3 005 € net estimé, soit 328 € de plus qu'à la fin de ce grade.

- Au choix de l'employeur : dès le 4e échelon, avec 1 an dans cet échelon

L'avancement de grade n'est jamais automatique : l'employeur doit vous inscrire au tableau d'avancement.



Grille en vigueur depuis le 1er janvier 2021 · vérifiée par la FSU le 30 juillet 2026 · montants par mois, pour un temps complet.

ÉCHELONS	BRUT PAR MOIS	NET ESTIMÉ PAR MOIS	DU 1ER AU DERNIER ÉCHELON
6	2 993 € → 3 786 €	2 376 € → 3 005 €	14 ans

ÉCHELON	DURÉE DE L'ÉCHELON	INDICE BRUT	INDICE MAJORÉ	TRAITEMENT BRUT	NET ESTIMÉ	GAIN NET
1er	2 ans	729	608	2 993,05 €	2 375,57 €	
2e	3 ans	751	625	3 076,74 €	2 442,00 €	+66,43 €
3e	3 ans	791	655	3 224,42 €	2 559,22 €	+117,22 €
4e	3 ans	835	689	3 391,80 €	2 692,06 €	+132,84 €
5e	3 ans	883	725	3 569,02 €	2 832,72 €	+140,66 €
6e	fin de grille	940	769	3 785,62 €	3 004,64 €	+171,92 €

En résumé : du 1er au 6e échelon, le net estimé passe de 2 376 € à 3 005 €, soit 629 € de plus en 14 ans.

Net estimé : ce qui reste après les cotisations obligatoires (retraite, CSG, CRDS), pour un fonctionnaire à temps complet. Votre bulletin contient souvent aussi des primes (IFSE), une NBI ou un supplément familial : ils ne sont pas comptés ici, votre net réel est donc en général plus élevé. L'impôt prélevé à la source n'est pas déduit.

Pour comprendre

Lire la grille

Votre salaire de base dépend de votre échelon. Chaque échelon a un indice majoré : multiplié par la valeur du point d'indice (4,92278 € par mois depuis le 1er juillet 2023), il donne le traitement brut. L'indice brut sert seulement au classement.

On monte d'un échelon à l'ancienneté, une fois passé le temps indiqué dans le tableau.

Pour vous situer : votre échelon et votre indice majoré sont écrits sur votre bulletin de paie.

Pour entrer dans ce grade

- Par avancement depuis le grade de conseiller supérieur socio-éducatif

Et après ?

C'est le grade le plus élevé de ce cadre d'emplois. Pour aller plus loin, il faut changer de cadre d'emplois, par concours ou par promotion interne.